

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°DNCMP/.....19...../S/2018-2019
RELATIF A LA FORMATION EN GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE
AINSI QUE LE CONTROLE INTERNE ET AUDIT**

Date de publication :08...../.....10...../2018

Date d'ouverture :31...../.....10...../2018

Objet

1. L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour « **LA FORMATION EN GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE AINSI QUE LE CONTROLE INTERNE ET AUDIT** ».

Financement du marché

2. Le marché est entièrement financé sur le budget général de l'Etat (subsidés alloués à l'ARCT, exercice 2018-2019).

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en deux (2) lots.

LOT N°1 : LA FORMATION EN GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE ;

LOT N°2 : LA FORMATION SUR LE CONTROLE INTERNE ET AUDIT.

Délais d'exécution

5. L'ensemble des services sont à livrer dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires pour chaque lot à compter à partir de la date des signatures du contrat par toutes les parties.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

8

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble ARCT, Avenue de France N° 14), sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) non remboursables, au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). Il peut également être consulté dans les locaux de l'Acheteur ou sur son site web *www.arct.gov.bi*. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'ARCT, Avenue de France N° 14 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres sur un ou deux lots mais chaque lot doit être indépendant.
Les offres à présenter pour chaque lot, seront en quatre (4) exemplaires dont un (1) original, et trois (3) copies. Elles devront être mises dans deux enveloppes séparées portant mentions : « l'offre technique » pour l'une et « l'offre financière » pour l'autre.

Les deux enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure fermée et portant la mention :

Lot n°1 : « Offre pour la FORMATION EN GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE, objet de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/...../S/2018-2019 ».

Ou

Lot n°2 : « Offre pour la FORMATION SUR LE CONTROLE INTERNE ET AUDIT, objet de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/...../S/2018-2019 ».

11. Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT » sise Avenue de France n°14, Téléphone (00257) 22 25 56 67 ; BP 6702 au plus tard le 30/10/2018 à 15h30'.
Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

8

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT » sise **Avenue de France n° 14 ; Téléphone (00257) 22 25 56 67 ; BP 6702** au plus tard le **30/10/2018 à 15h30'**

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'ARCT, le **31/10/2018 à 10H00' heure locale.**

N.B : L'ouverture des offres se fera en deux temps : en premier lieu seules les offres techniques seront ouvertes et après avis de non objection de la DNCMP, les soumissionnaires dont les offres techniques auront atteint un score technique exigé par le DAO verront leurs offres financières ouvertes et analysées.

Critères de qualification

16. Les exigences en matière de qualifications sont:

➤ Les offres techniques

Les offres techniques doivent comprendre les éléments suivants :

- La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cinquante mille (50.000) francs burundais, non remboursables, versés au compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) ;
- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF);
- L'attestation de non-redevabilité en original aux impôts et taxes délivré par l'OBR en cours de validité;
- L'attestation, de non-redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité;
- Le(s) CV détaillée(s) et explicite(s) de(s) la personne(s) alignée(s) pour dispenser la formation.
- Trois (5) références du travail similaire : Fournir les attestations de bonne fin ou attestation de service rendu;
- Le Plan et contenu des modules de la formation
- Une adresse physique.

8

➤ Les offres financières

Les offres financières devront mentionner clairement et comprendre :

- La soumission datée, signée et cachetée avec précision du nom et qualité du signataire ;
- Le coût total de la formation toutes taxes comprises pour chaque lot ;

17. Le soumissionnaire qui n'aura pas rempli toutes les exigences de qualification ne sera pas éligible à l'analyse

Adresse

18. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
Direction Générale de l'ARCT sise Immeuble de l'ARCT,
Avenue de France N° 14
B.P : 6702 BUJUMBURA
Tél. : (00257) 22 255667 ; Fax :(00257) 22 242832

19. Base de sélection : qualité technique et coût.

Fait à Bujumbura, le 01/10/2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA.-

